

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 26 juin, à 10 heures 00,

Les adhérents de « l'Association pour l'Accompagnement d'entreprises à la Prévention des risques Sécurité et Environnement » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, organisée en distanciel, en utilisant une plateforme informatique de visioconférences, TEAMS, et dans les locaux de la Maison du Rugby, situés au 32 rue Dubézy, 31500 TOULOUSE.

Chaque adhérent a été convoqué par courriel le 01 juin 2026.

117 (cent dix-sept) adhérents ont été ainsi convoqués.

Il a été établi une feuille de présence, sous forme de collecte d'attestations de présence, qui ont été renseignées, signées et envoyées par courriel par chaque adhérent présent, tant à titre personnel que comme mandataire, en distanciel, et par émargement par chaque adhérent présent en séance.

33 (trente-trois) entreprises étaient représentées **11 (onze)** en présentiel [annexe 1] et **22 (vingt-deux)** en distanciel [annexe 2]), **40 (quarante) membres** avaient donné un pouvoir au conseil d'administration, soit par l'intermédiaire de son Président, soit par celui de son Directeur [annexe 3].

Le nombre de membres pouvant voter est de **109 (cent-neuf)**.

L'ensemble des entreprises présentes, ou ayant donné pouvoir, représente **79 (soixante-dix-neuf) % des voix**.

Le quorum est par conséquent atteint.

Pour cette assemblée :

- Monsieur Jean-Louis GORRY préside la séance,
- Monsieur Baptiste AGARD, assure le secrétariat,
- Monsieur Frédéric DUJOLS, en sa qualité de Directeur de l'Association, coordonne la présentation.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'assemblée déclare qu'un certain nombre de documents ont été envoyés préalablement par courriel et tenus à disposition, dont :

- La copie de la lettre de convocation adressée aux adhérents,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2025,
- L'inventaire et les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport financier sur les comptes annuels 2025,
- Le prévisionnel 2026,
- Le texte du projet des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire,
- Les statuts de l'association,
- Le règlement intérieur de l'association.

Par ailleurs, la liste des pouvoirs émis à l'attention du Président, ou du Directeur, sont tenus à disposition.

Le Président déclare que tous les documents devant être, d'après les dispositions légales, statutaires ou réglementaires, communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Directeur rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

1- Introduction.

2- Présentation du rapport financier 2025 et budget prévisionnel 2026.

3- Approbation des comptes :

- Approbation des comptes et affectation du résultat 2025,
- Budget prévisionnel 2026,
- Montant des contributions financières,
- Droit d'entrée 2026,
- Cotisation annuelle 2026.

4- Présentation d'un thème : « *La Politique spatiale européenne et internationale : quelles sont les perspectives, les évolutions, le rôle du CNES ?* ».

5- Rapport d'activités.

6- Points divers.

7- Renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents.

En guise d'introduction, le Directeur rappelle les différentes démarches qui ont été effectuées ces dernières années par rapport aux différents votes des assemblées générales, et déclare que ces dernières sont aujourd'hui terminées.

Le Président déclare alors les discussions ouvertes.

POINTS ORDRE DU JOUR 2 & 3 : PRESENTATION DES COMPTES 2025 ET BUDGET PREVISIONNEL 2026 – APPROBATION DES COMPTES.

Monsieur Stéphane MARTINEZ, du cabinet d'expertise comptable AXIOME, AUENER & ASSOCIES, en tant qu'expert-comptable, en charge du dossier de l'Association, donne lecture à l'Assemblée du rapport financier pour les comptes au titre de l'année 2025, établi avec le Trésorier de l'Association, Monsieur Thierry SEGUR, ainsi que le prévisionnel 2026 et les éléments financiers relatifs aux facturations à venir.

La lecture ne donne lieu à aucune remarque, aucun membre n'ayant sollicité de compléments d'informations.

Le Directeur met alors successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport établi avec le support du Cabinet Comptable AXIOME, AUENER & ASSOCIES, représenté en séance par Monsieur Stéphane MARTINEZ, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les documents.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le prévisionnel 2026 tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025, s'élevant à **833 euros**, est affecté en totalité au fonds associatif, lequel sera porté à **135 456 euros**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur, l'Assemblée Générale approuve **le maintien des montants des contributions de chaque catégorie**, pour les accès physiques, et du **montant forfaitaire**, pour les accès logiques, pour l'année 2026.

- **Pour les accès physiques :**

	Activité Permanente	Activité Non Permanente
Ingénieur	156 €	78 €
Technicien	105 €	53 €
Ouvrier et assimilé	51 €	26 €

- **Pour les accès logiques :**

Somme forfaitaire :	78 €
---------------------	------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 15.3 des statuts, l'Assemblée Générale **approuve le maintien du montant du droit d'entrée**, pour l'année 2026, fixé à **250 euros**.

Pour mémoire, le droit d'entrée 2005 était du même montant et avait été reconduit lors des différentes assemblées générales ordinaires de l'Association pour les années en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 15.1 des statuts, l'Assemblée Générale **approuve le maintien du montant de la cotisation annuelle**, 2026, fixé à 100 euros.

Pour mémoire, la cotisation 2005 était du même montant et avait été reconduite les années suivantes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT ORDRE DU JOUR 4 : PRESENTATION D'UN THEME.

Afin de s'inscrire dans la continuité des choix des précédents membres des conseils d'administration antérieurs, l'ordre du jour maintient une présentation d'une problématique commune ou sujet transverse aux entreprises intervenantes au CST.

Ainsi, Madame Rozenn SAUNIER, directrice adjointe des affaires européennes et internationales, au sein de la Direction de l'Europe et de l'International (DEI) rend compte des activités de cette direction et présente les grandes échéances internationales pour le CNES pour cette année 2026.

Un temps de questions-réponses est observé.

POINT ORDRE DU JOUR 5 : RAPPORT D'ACTIVITES 2025.

Frédéric DUJOLS, en tant que Directeur, relate les principaux chiffres liés aux activités de l'Association au titre de l'année 2025.

Un moment d'échanges est ensuite observé.

POINT ORDRE DU JOUR 6 : POINTS DIVERS.

Sont présentés et discutés les points suivants :

- La restauration au CST,
- Le Guide des bonnes pratiques par rapport aux prestations,
- Les évolutions du Campus,
- Une synthèse par rapport aux différentes rencontres « terrain » auprès de certains services CNES, entreprises par l'Association.

Un moment d'échanges est observé sur chacun de ces points.

Il est rappelé la volonté du bureau de l'Association de répondre aux sollicitations de ses adhérents afin de les accompagner au mieux dans ses principales missions actuelles ou futures.

L'orientation de l'Association dépend en partie des attentes de ses adhérents.

Aucun autre point divers n'est soulevé par un des participants.

POINT ORDRE DU JOUR 7 : ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Aucun autre point divers n'étant abordé et personne ne demandant plus la parole, le Directeur met aux voix la dernière résolution de cette présente Assemblée Générale.

SEPTIEME RESOLUTION

Les QUINZE membres, représentants délégués respectivement de leur société, de l'actuel conseil d'administration, souhaitent être reconduits pour le prochain mandat.

Conformément à l'article 15 des statuts, aucun poste au sein du Conseil d'Administration n'est à pourvoir.

Ainsi Mesdames **Léone AZOULAY**, du groupe AKKODIS, **Agnès DIDIER GUICHOU**, de la société BUREAU VERITAS, **Sandrine LABATUT**, de la société CS GROUP, **Agnès BEAUFORT**, de la société GIMN'S ainsi que **Maryline OLLE**, de la société THALES SIX GTS France, et Messieurs **Laurent FAUCHER**, de la société APAVE EXPLOITATION France, **Valentin BERNIER**, de la société BASSETTI GROUP, **Jean-Louis GORRY**, de la société BiGso by LABSOFT, **Thierry SEGUR**, de la société CAPGEMINI TECHNOLOGIES SERVICES, **Mathieu MARTIN**, de la société CLS, **Denis LAVELLE**, de la société INSIDE GROUP, **Christian FURMANIK**, de la société SCALIAN OP, **Stéphane GOUZON**, de la société SECURITAS France,

Ludovic LABBOZ, de la société TELESPIAZIO France ainsi que **Baptiste AGARD**, de la société THALES SERVICES NUMERIQUES, candidatent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le résultat de la composition d'un potentiel bureau, tel que prévu par l'article 9.5 des statuts, sera communiqué à l'ensemble des adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'assemblée conclut l'assemblée générale ordinaire, remercie l'ensemble des membres présents et déclare séance levée, à 11h50.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire de séance, ainsi qu'un troisième administrateur, conformément à l'article 13.2 des statuts.

Le Secrétaire de séance

Monsieur Baptiste AGARD

AGARD
Baptiste

Signature
numérique de
AGARD Baptiste
Date : 2026.07.21
15:32:26 +02'00'

Le Président de séance

Monsieur Jean-Louis GORRY

Autre Administrateur

Madame Agnès BEAUFORT

21/07/2026

BEAUFORT Agnès